



## MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni en la salle habituelle des séances publiques, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, le huit avril deux mil vingt-cinq.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS : Monsieur Alain CARTRON, Maire.

M. Jean-Claude ALEXANDRE - Mme Nicole GENEVOIX - M. Gilles MUTIN -  
Mme Claude LEFILS - M. Olivier BAYLE - Mme Florence VEDRENNE -  
M. Remi VITREY. Adjoints.  
Mme Ghislaine POSTANSQUE - M. Christian MASSOT - M. Hervé RENARD -  
M. Mohammed HADBI - M. Philippe GAVIGNET - Mme Anna GUICHARD -  
M. Hervé TILLIER - M. Christophe PROST - Mme Edith de MARESCHAL -  
Mme Claire CHEZEAUX - M. Gérald DUPUIS - Mme Marlène BAHLINGER -  
Mme Eliane QUATREHOMME - M. Christophe TALMET -  
Mme Nathalie FREYDEFONT.

#### ÉTAIENT EXCUSÉS : Mme Josiane MICHAUD (donne pouvoir à Mme Claude LEFILS) - Mme Jocelyne FINCK (donne pouvoir à Mme Nicole GENEVOIX) - Mme Noëlle COULIN (donne pouvoir à Mme Claire CHEZEAUX) - M. Bruno GILLANT - M. Daniel CARRASCO (donne pouvoir à M. Christophe TALMET) - M. Alexandre SUCHET.

Mme Marlène LANDRÉ est désignée comme secrétaire de séance.  
La séance est ouverte à 20 heures 05.

#### Délibération n° 2025/030 - OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL

Monsieur le Maire explique que la Ville de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges disposent chacune de matériels spécifiques pour répondre aux besoins liés à leurs missions.

Compte tenu des interventions réalisées par leurs services respectifs, il apparaît opportun d'organiser un échange du matériel roulant afin d'en optimiser l'utilisation et d'en rationaliser les coûts de fonctionnement.

A cet effet, la convention de mise à disposition en annexe définit les détails, durées et modalités d'exécution envisagés.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition de matériel roulant entre la commune de Nuits-Saint-Georges et la Communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges ;

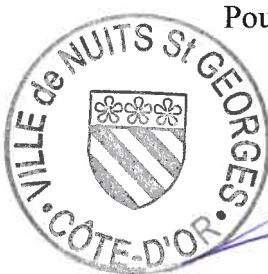
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré en la salle habituelle des séances publiques, les jour, mois et an que dessus.  
Les signatures sont au registre.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Alain CARTRON



REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-021-212104640-20250414-2025\_030-DE